

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D163

Séance du 27 mai 2010 - Convocation du 19 mai 2010

Compte rendu affiché le 4 juin 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme GLATARD par M. CHATUT, Mme LEBAHAR par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme SORREL-DUNAND par M. BOUREZG, M. CHRETIN par M. BUFFARD, Mme BROSSARD par Mme CHIGNARD, Mme MARMONIER par Mlle COIN, M. GOJON par M. RODRIGUEZ, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Projet Nature : Vallon des Torrières

Deux demandes de subvention doivent être formalisées dans le cadre des opérations 2010/2011 prévues pour le projet nature qui est en place au Vallon des Torrières. La 1^{ère} demande s'adresse au Conseil Général, et porte sur les animations pédagogiques 2010/2011, le programme de plantation de haie, l'étude pour le suivi de l'avifaune et l'animation du plan de gestion. La 2^{ème} demande s'adresse au Grand Lyon et porte sur les animations pédagogiques 2010/2011, le programme de plantation de haie et l'étude pour le suivi de l'avifaune. La commune de Neuville-sur-Saône a engagé sur le secteur du Vallon des Torrières une politique de préservation et de mise en valeur d'un espace naturel et agricole. Ce projet nature est mené en partenariat avec les communes de Genay et Montanay, et bénéficie du soutien technique et financier du Grand Lyon et du Département du Rhône. Conformément au plan de gestion et de mise en valeur du Vallon des Torrières, la commune de Neuville et ses partenaires ont défini le programme d'actions 2010/2011. Il comprend quatre actions : les animations pédagogiques à destination d'un public scolaire pour l'année scolaire 2010/2011, le programme de plantation de haie, l'étude pour le suivi de l'avifaune, l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le programme 2010/2011 nécessite un budget global de fonctionnement de 36 852 € TTC et d'investissement de 6 271 € HT pour l'ensemble des 3 communes partenaires du projet nature. Ce budget se répartit comme suit : les 25 cycles d'animations pédagogiques et 1 journée de restitution (20 000 € TTC) ; le programme de plantation (6 271 € HT) ; l'étude pour le suivi de l'avifaune (2 500 € TTC) ; la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (14 352 € TTC). Le Département du Rhône, partenaire du projet, soutient à hauteur de 40 % du montant TTC les actions concernant les animations pédagogiques, l'étude pour le suivi de l'avifaune et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit une participation en fonctionnement de 14 741 € ; à hauteur de 40 % du montant HT pour l'action concernant le programme de plantation, soit une participation en investissement de 2 508 €. Le Grand Lyon, également partenaire du projet, soutient le programme d'animations et l'étude pour le suivi de l'avifaune à hauteur de 60% du montant TTC soit une participation en fonctionnement de 13 500 € et le programme de plantation de haie à hauteur de 60% du montant HT soit une participation en investissement de 3 763 €. En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville sollicite les subventions auprès du Département du Rhône et du Grand Lyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet nature relatif au Vallon des Torrières,
- Vu l'engagement du Département du Rhône relatif à l'espace naturel sensible du vallon des Torrières,
- **Sollicite une subvention auprès du Département du Rhône à hauteur de 40 % du montant TTC 40 % pour les actions concernant les animations pédagogiques, l'étude pour le suivi de l'avifaune et l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit 14 741€ ; à hauteur de 40 % du montant HT pour l'action concernant le programme de plantation soit 2 508 € de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la réalisation d'une plaquette de présentation et du programme d'animations pédagogiques, soit 14 120 €,**
- **Sollicite une subvention auprès de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 60 % du montant TTC sur le programme d'animations et l'étude pour le suivi de l'avifaune soit 13 500€ et le programme de plantation de haie à hauteur de 60 % du montant HT soit 3 763 €.**
- **Dit que cette recette figure au budget communal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 mai 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/05/2010
- Publication ou affichage le 28/05/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 mai 2010

